RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 235 – ÉDITION DU 3 JUIN 2025

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY
Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03
www.sdis54.fr
Dépôt légal 1297

SDIS de Meurthe-et-Moselle

Recueil des actes administratifs et informations officielles - N° 235 -

- Édition du 3 juin 2025 -

SOMMAIRE

1 – Décisions du bureau du conseil d'administration

Bureau du conseil d'administration du 23 mai 2025 :

- DÉLIBÉRATION N° D2025_058 : Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 28 mars 2025
- DÉLIBÉRATION N° D2025_059 : Autorisation d'ester en justice - Recours devant le tribunal administratif de M. B. (n°2501105-1)
- DÉLIBÉRATION N° D2025_060 : Autorisation de signature d'un avenant n° 5 à la convention de mise à disposition d'un logement pour le binôme infirmier de sapeur-pompier protocolé/conducteur secouriste sur le secteur du sud Lunévillois
- DÉLIBÉRATION N° D2025_061 : Don de véhicules par la société Llerena
- DÉLIBÉRATION N° D2025_062 : Demande de remise gracieuse relative à la facturation d'interventions relatives à une personne en état d'ivresse manifeste sur la voie publique
- DÉLIBÉRATION N° D2025_063 : Ouverture d'un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026
- DÉLIBÉRATION N° D2025_064 : Demande de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)
- DÉLIBÉRATION N° D2025_065 : Autorisation de signature d'une convention pour l'organisation de stages d'observation et d'immersion entre les services du SDIS 54 et de la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN 54)

DÉCISIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 23 MAI 2025

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 23 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° D2025_058 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2025

Le bureau du conseil d'administration,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 28 mars 2025.

DÉLIBÉRATION N° D2025_059 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE M. B. (N°2501105-1)

Le bureau du conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-30,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration à ester en justice et à défendre les intérêts du service départemental d'incendie et de secours devant le tribunal administratif de Nancy dans le cadre du recours n° 2501105-1 déposé par monsieur B. le 4 avril 2025,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater maître Bernard LUISIN, du cabinet d'avocats 5A, afin de représenter et conseiller l'établissement dans le cadre de ce recours,

- **autorise** le président du conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2025_060 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT POUR LE BINÔME INFIRMIER DE SAPEUR-POMPIER PROTOCOLÉ/CONDUCTEUR SECOURISTE SUR LE SECTEUR DU SUD LUNÉVILLOIS

Le bureau du conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 5 mars 2015 autorisant son président à signer une convention de mise à disposition d'un logement entre la commune de Badonviller et le service départemental d'incendie et de secours,
Vu la convention de mise à disposition, signée le 16 mars 2015, portant sur un logement dépendant d'un immeuble sis 12, rue Raymond Poincaré (appartement n°1) à Badonviller, destiné à héberger un binôme conducteur-secouriste/infirmier protocolé durant sa garde,
Vu l'avenant n° 1 signé le 5 janvier 2016 entre la commune de Badonviller et le SDIS 54 et portant sur la prolongation de la durée de cette convention de mise à disposition,

Vu l'avenant n° 2 signé le 4 août 2016 entre la commune de Badonviller et le SDIS 54 et portant sur la modification des articles 3 et 8 et la prolongation de la durée de cette convention de mise à disposition,
Vu l'avenant n° 3 signé le 17 juin 2019 entre la commune de Badonviller et le SDIS 54 et portant sur la prolongation de la durée de cette convention de mise à disposition,
Vu l'avenant n° 4 signé le 16 juin 2022 entre la commune de Badonviller et le SDIS 54 et portant sur la prolongation de la durée de cette convention de mise à disposition,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- approuve l'avenant n° 5 à la convention conclue avec la commune de Badonviller pour la mise à disposition d'un logement pour le binôme infirmier de sapeur-pompier protocolé/conducteur secouriste sur le secteur du sud Lunévillois annexé à la présente délibération,

- autorise le président du conseil d'administration à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION N° D2025_061 : DON DE VÉHICULES PAR LA SOCIÉTÉ LLERENA

Le bureau du conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1424-30,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **accepte** le don par la société LLERENA d'un semi-remorque de marque Trailor et d'une cabine de poids lourd accidentée, ce don étant consenti sans conditions ni charges,

- **approuve** la convention de donation de ces biens par la société LLERENA au profit du SDIS, annexée à la présente convention,

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer ladite convention ainsi que le certificat de cession du semi-remorque de marque Trailor.

DÉLIBÉRATION N° D2025_062 : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE RELATIVE À LA FACTURATION D'INTERVENTIONS RELATIVES À UNE PERSONNE EN ÉTAT D'IVRESSE MANIFESTE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le bureau du conseil d'administration,
Vu la délibération du conseil d'administration n° D2016_017 du 25 février 2016,
Vu la demande de remise gracieuse en date du 10 avril 2025 transmise par la commune de Villers-lès-Nancy pour le compte de madame B.D.,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de donner suite à la demande de remise gracieuse sollicitée par la commune de Villers-lès-Nancy pour le compte de madame B.D., relative à la facturation de deux interventions pour personne en état d'ivresse manifeste sur la voie publique, l'une en date du 3 décembre 2024 (titre n° 404, bordereau n° 59, exercice 2025, pour un montant de 355 €) et l'autre en date du 17 janvier 2025 (titre n° 1603, bordereau n° 227, exercice 2025, pour un montant de 406 €), au titre de la participation aux frais de la personne transportée et représentant un montant total de 761 €, étant précisé que la remise est accordée partiellement, à hauteur de 661 €, ramenant le montant restant dû par madame B.D. à 100 €.

DÉLIBÉRATION N° D2025_063 : OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Le bureau du conseil d'administration,
Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Vu le décret n° 2020-1474 modifié du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- autorise le président du conseil d'administration à ouvrir un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026,

- adopte la convention de mutualisation entre le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe et Moselle et le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin, telle que présentée en annexe,

- autorise le président à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N° D2025_064 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (DSID)

Le bureau du conseil d'administration,
Vu l'article L1424-30 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- autorise le président du conseil d'administration à engager les démarches nécessaires en vue du financement desdits projets,

- autorise le président du conseil d'administration à signer toute convention ou acte qui découlerait d'une décision favorable d'attribution à l'égard des projets déposés,

- autorise le président à encaisser les recettes y afférentes.

DÉLIBÉRATION N° D2025_065 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE STAGES D'OBSERVATION ET D'IMMERSION ENTRE LES SERVICES DU SDIS 54 ET DE LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DE LA POLICE NATIONALE (DIPN 54)

Le bureau du conseil d'administration,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- autorise le président du conseil d'administration à signer la convention cadre pour l'organisation de stages d'observation et d'immersion avec la direction interdépartementale de la police nationale de Meurthe-et-Moselle (DIPN 54), telle qu'annexée à la présente délibération.